

Démarches administratives du 27/07/2026
Service public du 27/07/2026
Pleine vie du 27/07/2026
Copilot Search et Chat intégré du 27/07/2026

Ce qui change en Août 2026 : plusieurs changements majeurs en France, touchant l'épargne, l'énergie, le démarchage, l'ARS, l'intelligence artificielle, la commande publique et l'appel à solidarité pour la Gironde

Regroupement de quatre documents :

Démarches administratives du 27/07/2026, la Rédaction

Service public du 27/07/2026, Direction Information Premier Ministre

Pleine Vie du 27/07/2026, par Yvan Jourdan

Copilot Search avec Chat intégré du 27/07/2026

Le mois d'août 2026 s'annonce chargé sur le plan administratif et budgétaire. Entre la revalorisation du taux du livret A, la hausse des tarifs réglementés de l'électricité, le versement de l'allocation de rentrée scolaire et l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation sur le démarchage téléphonique, plusieurs mesures vont directement influencer le quotidien des ménages. Tour d'horizon de ces changements et de leurs conséquences concrètes.

Épargne et finances personnelles – Revalorisation du Livret A et LDDS

Après une période de baisse entamée en 2025 et confirmée en février 2026, **le taux du livret A repart à la hausse**. À compter du 1er août 2026, il passe de 1,5 % à 1,7 % afin de compenser l'inflation et protéger le pouvoir d'achat des épargnants. Cette évolution s'applique automatiquement, sans aucune démarche à effectuer de la part des épargnants.

Le livret de développement durable et solidaire (LDDS), dont la rémunération est alignée sur celle du livret A, bénéficie de la même revalorisation. Les plafonds de versement, en revanche, restent inchangés : **22 950 euros pour le Livret A et 12 000 euros pour le LDDS**.

Cette hausse résulte de la formule de calcul réglementaire qui prend en compte la moyenne des taux interbancaires de la zone euro et l'évolution des prix à la consommation sur les douze derniers mois. **Elle est proposée tous les six mois par la Banque de France**, puis validée par le ministère de l'Économie et des Finances.

LEP : un taux maintenu à 2,5 %

Le livret d'épargne populaire (LEP), réservé aux foyers aux revenus modestes, ne suit pas la même trajectoire. Son taux reste fixé à 2,5 % au 1er août 2026, un niveau identique à celui appliqué depuis février.

Selon la formule de calcul habituelle, ce taux aurait dû être ramené à 2,2 %. **Le gouverneur de la Banque de France a toutefois recommandé de le maintenir à 2,5 %**, une décision justifiée par le succès de ce produit d'épargne auprès des ménages modestes : plus de 12 millions de personnes détiennent aujourd'hui un LEP, contre 7 millions en 2020.

Le compte d'épargne logement (CEL) voit son taux porté à 1,25% brut soumis aux cotisations fiscales. Cette revalorisation est automatique, sans démarche à effectuer et concerne tous les détenteurs de ces livrets.

Électricité, une hausse des tarifs réglementés et stabilité du gaz

Le 1er août marque également une évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE), correspondant notamment au tarif bleu d'EDF. **Cette hausse, de 2,5 % TTC en moyenne, concerne les foyers ayant souscrit un contrat au tarif réglementé**, après des changements similaires observés en mai dernier. Cette augmentation s'explique principalement par la révision du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité et par l'intégration d'un nouveau mécanisme de capacité, destiné à sécuriser l'approvisionnement électrique pour la saison hivernale à venir.

« Ces mouvements ont pour conséquence une évolution du niveau moyen des TRVE de l'ordre de + 5,98 euros TTC/MWh par rapport aux TRVE en vigueur, soit une augmentation nette de la facture d'environ 26 euros par an (pour une consommation moyenne de 4,5 MWh par an), la facture passe donc de 1 046 euros TTC à 1 072 euros TTC) », détaille la Commission de régulation de l'énergie.

Les consommateurs ayant opté pour une offre de marché à prix fixe ne sont pas concernés pendant la durée de leur engagement. En revanche, les offres indexées sur le tarif réglementé suivront cette évolution à la hausse.

Il est conseillé de surveiller sa consommation pour limiter les effets sur le budget.

Le **prix du gaz** reste stable et les **factures** sont moindres.

Démarchage téléphonique : la fin du système Bloctel

Autre changement notable, mais qui prendra effet un peu plus tard dans le mois : à compter du 11 août 2026, **le démarchage téléphonique abusif à des fins commerciales sera interdit par principe**, pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Une entreprise ne pourra désormais vous contacter par téléphone à des fins de prospection que dans deux cas précis :

- **l'appel concerne un contrat déjà conclu avec cette entreprise ;**
- vous avez donné votre consentement explicite, libre et éclairé à être démarché.

Ce changement de logique, passant d'un système d'opposition (l'inscription volontaire sur liste rouge) à une interdiction par défaut, **entraîne la disparition du service Bloctel à cette même date**. Les entreprises devront désormais prouver qu'elles ont recueilli l'accord du consommateur avant tout appel commercial, sous peine de nullité du contrat conclu. Une exception subsiste pour le démarchage lié à la vente d'abonnements à des journaux, périodiques ou magazines.

Allocation de rentrée scolaire : dates et montants

À l'approche de la rentrée, **l'allocation de rentrée scolaire (ARS) sera versée aux familles éligibles dès le mois d'août**. Cette aide, destinée à couvrir les dépenses liées à la scolarité (fournitures, matériel, vêtements), concerne chaque année plus de trois millions de familles.

Le calendrier de versement pour 2026 est le suivant :

- **le mardi 4 août** pour les départements de Mayotte et de La Réunion ;
- **le mardi 18 août** pour la métropole, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

Les montants de l'ARS ont été revalorisés de 0,8 % au 1er avril 2026. Le barème applicable pour la rentrée 2026, selon l'âge de l'enfant au 31 décembre 2026, est le suivant :

- **426,87 €** pour un enfant âgé de 6 à 10 ans ;
- **450,41 €** pour un enfant âgé de 11 à 14 ans ;
- **466,02 €** pour un enfant âgé de 15 à 18 ans.

Pour rappel, **l'ARS est accordée sous conditions de ressources aux familles ayant des enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans**. Les plafonds, calculés sur la base du **revenu fiscal de référence** 2024, s'établissent à 28 956 € pour un enfant à charge, et augmentent progressivement selon le nombre d'enfants, jusqu'à 49 002 € pour quatre enfants. Ces aides versées en août apportent un soutien bienvenu pour les dépenses scolaires.

Par ailleurs, pour les enfants de 6 à 15 ans, le versement est automatique. **Pour les 16-18 ans**, une déclaration de scolarité ou d'apprentissage doit être effectuée au préalable dans l'espace personnel du bénéficiaire.

Le décalage exceptionnel des virements de retraite

Le paiement des **retraites de base** intervient d'ordinaire le neuf de chaque mois pour les bénéficiaires. En août, le calendrier subit un décalage au vendredi 7 en raison du week-end. Pour les anciens salariés du privé, le virement Agirc-Arrco arrivera le lundi 3 août. Par ailleurs, la clôture définitive des soldes d'été est fixée au 4 août en Corse, souligne info.gouv.fr. Ces ajustements de calendrier nécessitent de vérifier les dates exactes sur son **compte bancaire**.

Intelligence artificielle

Le 2 août 2026, le règlement européen sur l'IA impose de nouvelles obligations de transparence : les utilisateurs doivent être informés lorsqu'ils interagissent avec un chatbot ou un système IA, et les contenus générés ou modifiés par IA (images, vidéos, sons, textes) doivent être identifiables par un marquage technique. La Commission européenne pourra contrôler les grands modèles d'IA et sanctionner les contrevenants.

La prolongation de la prime carburant et le fisc

Les automobilistes bénéficient d'un **délai supplémentaire** pour réclamer l'aide carburant de 100 euros sur impots.gouv.fr. Les demandes restent ouvertes jusqu'à la fin du mois d'août pour les travailleurs éligibles. Côté impôts, la plateforme de correction en ligne ouvre le 29 juillet pour corriger les erreurs. Enfin, les **avis de taxe foncière** arriveront progressivement par courrier ou en ligne dès le 29 août pour des millions de contribuables.

Commande publique et achats durables

Le **22 août 2026**, chaque marché public devra inclure **au moins un critère environnemental** et une **clause environnementale d'exécution**, conformément à la loi Climat et Résilience. Les collectivités doivent structurer ou mettre à jour leur SPASER et former leurs acheteurs pour éviter des recours ou pénalités contractuelles.

Jours fériés

Le **15 août 2026 tombe un samedi**, ce qui n'entraîne pas de pont supplémentaire. Les commerces et la circulation seront donc affectés de manière classique pour un week-end. Ces mesures combinent des ajustements financiers, réglementaires et environnementaux, et il est conseillé aux particuliers et aux collectivités de se préparer pour optimiser leur budget et leur conformité aux nouvelles obligations.

Incendie en Gironde : un appel à la solidarité des entreprises est lancé

Publié le 27 juillet 2026 - Entreprendre Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dans le cadre des incendies en Gironde, un appel à la solidarité des entreprises a été lancé ce dimanche 27 juillet. *Entreprendre Service Public* fait le point avec vous.

Face aux incendies qui touchent la Gironde depuis plusieurs jours, les services de secours font appel aux entreprises susceptibles de mettre à disposition des engins de terrassement, notamment : **tractopelles, pelles mécaniques, citernes et tout autre matériel similaire.**

Les services de secours recherchent également des chauffeurs pour conduire ces engins.

Toute entreprise en mesure d'apporter son aide peut contacter le **Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours de la Gironde** (CODIS 33) via le mail **codis@sdis33.fr** avec les informations suivantes :

- le nom de l'entreprise ;
- le type de matériel et les quantités disponibles ;
- la commune où se trouvent le matériel et les chauffeurs ;
- le nombre de chauffeurs mobilisables ;
- précisez les moyens de transport des machines, les horaires possibles, et la durée de disponibilité.

Les équipes du CODIS recensent les moyens disponibles et recontactent les entreprises lorsque le matériel proposé correspond aux besoins opérationnels sur le terrain.

Les dates des vacances scolaires 2026-2027

Publié le 24 octobre 2025 - Mise à jour le 16 juillet 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le calendrier des vacances scolaires 2026-2027 a été publié au *Journal officiel* du 23 octobre 2025. Voici les dates des différentes zones.

Le calendrier scolaire 2026-2027 a été fixé par un arrêté du 22 octobre 2025.

Les dates des vacances scolaires dépendent de la zone où se situe l'établissement scolaire. La France métropolitaine est divisée en 3 zones académiques auxquelles il faut ajouter l'académie de la Corse :

- Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.
- Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Dates des vacances scolaires 2026-2027

Le début des vacances a lieu après la classe et la reprise des cours, le matin des jours indiqués. Des aménagements peuvent intervenir, notamment en raison des examens de fin d'année au collège ou au lycée.

Infographie - Vacances scolaires 2026-2027 : métropole

Illustration

Crédits : Service Public (DILA)

À noter

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027.

Consulter [les dates des vacances scolaires 2026/2027 pour les départements d'Outre-mer](#).

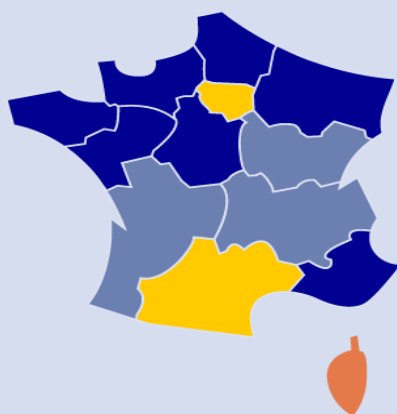
À savoir

Un [simulateur](#) vous permet d'accéder au calendrier de votre département. Vous avez juste à indiquer le nom de votre département ou de votre territoire pour obtenir en un clic toutes les dates des vacances de Toussaint, de Noël, d'hiver, de printemps et d'été qui vous concernent directement.

Voir ci-après le calendrier des vacances scolaires 2026-2027



Vacances scolaires 2026 - 2027



Zone A

Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers.

Zone B

Aix-Marseille, Amiens,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Normandie,
Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Strasbourg.

Zone C

Créteil, Montpellier,
Paris, Toulouse, Versailles.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Jeudi 3 septembre 2026
Vacances de la Toussaint		Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026		
Vacances de Noël		Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027		
Vacances d'hiver	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027	Du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027	Du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2027	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027
Vacances d'été		Samedi 3 juillet 2027		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

 Retrouvez le calendrier scolaire de votre département
sur le simulateur de [Service-Public.gov.fr](https://www.service-public.fr).